

ENQUETE CHS-CT

Le jeudi 9 avril 2009 à 11h 30, à la salle des instances de Langlade, le CHS-CT s'est réuni à la demande du syndicat Sud afin de mettre en place une enquête au sujet de l'accident de travail de Mr Franck NICOLAS conducteur de la ligne 62.

Le CHS-CT a pris 3 décisions capitales suite à un vote majoritaire et démocratique de ces membres:
1°) Mise en place d'une enquête conjointe CHS-CT / Direction sur l'accident du travail de Mr Franck NICOLAS.

2°) Mandatement de Mr Frank DELPERIER Secrétaire du CHS-CT comme seul représentant légal du CHS-CT dans le cadre de cette enquête.

3°) Exclusion de cette enquête de Mr Bernard LAGUENY, membre du CHS-CT CGT.

L'explication du 3ème vote, qui a été donnée majoritairement par les membres du CHS-CT est la suivante :

Au vu du comportement et des polémiques faites par la CGT et par certains membres du CHS-CT

CGT, lors de l'accident entre 2 bus sur un site propre, qui ont discrédité le CHS-CT et les enquêteurs; le CHS-CT ne souhaite plus associer la CGT à une enquête CHS-CT.

A bon entendeur... Méditez ! En rappelant que le but des enquêtes du CHS-CT est d'analyser les causes d'un accident du Travail et d'établir des préconisations afin qu'il ne se reproduise plus.

Arrête de faire l'épouvantail, t'impressionne personne ! Sinon tu vas te te contenter de compter les mouches au plafond pendant que tu me sers de perchoir !



Membre du CHS-CT CGT

REGLES DE GESTION

Les syndicats Sud et La CFTC ont demandé à la Direction Générale d'ouvrir des négociations dans le cadre d'un droit d'alerte sociale au sujet de la mise en place et le durcissement de règles de gestion abusives concernant les changements d'équipe des conducteurs receveurs et l'affichage du travail pour les voltigeurs. Suite à notre intervention, la Direction est revenue en arrière sur certains points, mais le

syndicat Sud continue d'être vigilant afin que la Direction de la régie ne dégrade pas les conditions de travail des voltigeurs et ne limite pas les changements d'équipes.

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'annualisation du temps de travail, permet d'obtenir des repos supplémentaires à condition d'augmenter la durée de travail journalière, tout en restant à **35 heures de moyenne/ semaine.**

A Tisséo la CFTC a proposé un projet pour les conducteur « 3 jours de repos une semaine sur 2 », qui a été radicalement rejeté en instance par les syndicats CGT, FO et CFDT sous prétexte que l'on augmentait la durée de travail journalière et que c'était scandaleux sur le principe !!!

Pour Sud, c'est l'Assemblée Générale des Adhérents qui vote si le projet est intéressant ou pas et quel que soit le syndicat qui est porteur de l'idée.

C'est dans nos valeurs, nous sommes le syndicat Démocratique de l'entreprise.

Devant la pression des syndicats CGT, FO et CFDT, la Direction a présenté un projet caricatural du véritable projet CFTC et ce dernier est tombé à l'eau...

A peine un peu plus tard, les mêmes syndicats CGT, FO et CFDT qui sont radicalement contre le principe d'annualisation du temps de travail chez les conducteurs, reprennent un autre projet CFTC d'annualisation du temps de travail chez les commerciaux et lancent une grève chez les commerciaux afin « entre autres » d'augmenter la durée du travail de 7h00 à 7h15, en échange d'heures libres !!!

De plus, alors que l'ensemble des actions chez les commerciaux se sont toujours passées en intersyndicale, les syndicats Sud et CFTC, ont été écartés de cette action par le biais de ruses tordues, alors que plusieurs commerciaux souhaitaient que nous y participions. Nous n'avons donc pas pu soutenir les commerciaux dans ce conflit et leur prodiguer nos conseils avisés sur le sujet.

Au final, la seule chose qui a vraiment été obtenue lors de ce conflit, c'est l'avancement de quelque mois de la mise en place du projet CFTC qui est d'augmenter la durée de travail journalière et l'annualisation du temps de travail chez les commerciaux !

Une question se pose : Les syndicats CGT, FO et CFDT vont-ils lancer aussi une grève chez les conducteurs afin d'augmenter la durée de travail journalière des conducteurs et faire appliquer le projet CFTC ?

A Sud, on n'arrive plus à comprendre certains positionnement syndicaux !!!